

INFORMATIONS STAGES À L'ÉTRANGER

VOUS AVEZ TROUVÉ UN STAGE
À L'ÉTRANGER. AFIN DE
TRAITER VOTRE CONVENTION
MERCI DE NE PAS VOUS Y
PRENDRE À LA DERNIÈRE
MINUTE POUR MONTER VOTRE
DOSSIER

UN DOSSIER COMPLET AVANT TRANSMISSION AU
BUREAU DES STAGES DOIT CONTENIR :

- VOTRE CONVENTION SIGNÉE PAR L'ENTREPRISE, VOTRE FORMATION ET VOUS-MÊME
- VOTRE ATTESTATION DE SÉCURITÉ SOCIALE (À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE AMELI, MGEN...)
- VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE MENTIONNANT QUE VOUS ÊTES COUVERT POUR UN STAGE À L'ÉTRANGER
- L'ANNEXE STAGE À L'ÉTRANGER COMPLÉTÉE ET SIGNÉE À TÉLÉCHARGER SUR PSTAGE
- VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- VOTRE ATTESTATION D'ASSURANCE RAPATRIEMENT



Dans le cadre d'un stage à l'étranger, voici un récapitulatif concernant les assurances :

ASSURANCES OBLIGATOIRES :

- RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE STIPULANT LA COUVERTURE POUR UN STAGE À L'ÉTRANGER (SI POSSIBLE MENTION DU PAYS D'ACCUEIL)
- ASSURANCE SANTÉ (CEAM/ATTESTATION AMÉLI OU ASSURANCE SANTÉ PRIVÉE)
- ASSURANCE ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIES PROFESSIONNELLES (SI GRATIFICATION SUPÉRIEURE À 15% DU PLAFOND HORAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (>4.35€/H = 669.90€/MOIS) ET SI NON PRISE EN CHARGE PAR L'ENTREPRISE D'ACCUEIL). INFORMATION SUR LE SITE DU CLEISS : [HTTPS://WWW.CLEISS.FR/PARTICULIERS/PARTIR/STAGE/INDEX.HTML](https://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/index.html)
- INDIVIDUELLE ACCIDENT
- RAPATRIEMENT

ASSURANCES RECOMMANDÉES :
ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE
VOYAGE
MALADIE GRAVE
DÉCÈS
PERTE/VOL DOCUMENTS
PERTE/VOL BILLETS DE VOYAGE
PERTE/VOL BAGAGES



Vos assurances doivent couvrir l'ensemble de la durée de stage. Pour information, pour les étudiants qui perçoivent une gratification inférieure ou égale au plafond horaire de la sécurité sociale, nous transmettons à la CPAM un exemplaire de votre convention, afin qu'un maintien de vos droits soit effectué. Vous devriez recevoir une attestation de leur part. Si ce n'est pas le cas, merci de reprendre contact avec notre bureau : stages@univ-littoral.fr

En parallèle, une inscription sur le site du gouvernement ARIANE est obligatoire : ce site permet à l'état français de savoir où sont ses ressortissants en cas de problème.

Dans votre intérêt, réservez des titres de transport échangeables ou modifiables même si cela vous revient plus cher. Prévoyez une assurance annulation pour vos titres de transport et conservez les tout au long de votre stage.



Vous devez vérifier sur le site gouvernemental
Conseils aux voyageurs si votre lieu de stage n'est pas situé en zone orange ou rouge.

(l'Université interdit les stages dans ces zones, y compris pour les étudiants originaires de ces pays)



LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES GÉRÉES PAR LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ULCO :

- BOURSE ERASMUS+
- AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI) DU MESRI (UNIQUEMENT POUR LES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX)
 - BOURSE MERMOZ :
ATTRIBUÉE PAR L'ULCO MAIS VERSÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL HAUTS DE FRANCE ;
- BOURSE SUR CRITÈRES SOCIAUX DU CROUS CONSERVÉE

DOSSIERS DISPONIBLES PAR E-MAIL À :
BOURSESTAGE.INTER@UNIV-LITTORAL.FR

PRÉCISEZ : NOM + PRÉNOM + FORMATION ULCO + DESTINATION + DURÉE + STATUT (BOURSIER/NON BOURSIER)

[HTTPS://WWW.UNIV-LITTORAL.FR/INTERNATIONAL/ETUDIER-A-LETRANGER/POUR-UN-STAGE/](https://www.univ-littoral.fr/international/etudier-a-letranger/pour-un-stage/)

SUAJOP

Bureau Insertion Professionnelle et Stages
Services Centraux

1 place de l'Yser BP 71022

59375 Dunkerque Cedex 1

stages@univ-littoral.fr

